

TZR en colère !

L'Etat, premier employeur de précaires en France, s'en prend désormais aux fonctionnaires titulaires. Dans l'Education Nationale, ce sont les titulaires chargés des missions de remplacement (TZR) qui sont les premiers visés – mais pas les seuls ! ils constituent le laboratoire en grandeur réelle d'une flexibilisation de tous les personnels enseignants...

GALERE TZR : TOUS CONCERNES !

Beaucoup des situations calamiteuses contre lesquelles nous avons luttés et qui touchaient jusque-là les seuls TZR (en profitant de la fragilité de leur statut juridique et de leur isolement) commencent à s'étendre à tous :

- **La suppression des bonifications TZR acquises avant 2004, de façon rétro-active** et demain... les bonifications APV ? les bonifications familiales ? Au-delà des seuls TZR, c'est tout le système national de mutation qui est en train d'être détruit.
- **Les affectations sur plusieurs établissements, voire plusieurs communes** : imposées pour les TZR, elles se banalisent pour les collègues en poste fixe avec la multiplication des compléments de service
- **Les affectations hors matière de formation et d'enseignement** : expérimentées par les TZR (et pourtant bien souvent à la limite de la légalité), elles entrent dans nos statuts par le décret sur le remplacement en interne, qui laisse toutes les portes ouvertes, et par la création de « mentions complémentaires » dans les concours de recrutement. Le grand retour de la bivalence...

DEMAIN TOUS TZR ?

Des missions de remplacement pour tous les collègues : le décret Robien prévoit l'obligation pour tous les enseignants de remplacer leurs collègues absents, à partir du 1^{er} janvier 2006.

Le nombre de TZR augmente ! 600 de plus cette année dans l'académie de Créteil. Il s'agit de créer une variable d'ajustement et non plus d'assurer les remplacements.

Les néo-titulaires sont les premiers touchés : à Créteil, un néo-titulaire sur deux a été affecté comme TZR, la plupart du temps sans l'avoir demandé.

Les collègues plus « anciens » ne sont pas à l'abri : les suppressions massives de postes (-200 dans l'académie de Créteil en 2005 ; 3 000 suppressions prévues dans le secondaire au budget 2006) créées de périlleuses **mesures de cartes scolaires**. De plus les collègues mutant dans d'autres académies deviennent souvent TZR, faute de postes en nombre suffisant, subissant des règles de bonifications variables d'une académie à l'autre...

Non-titulaires, titulaires sur postes fixes, TZR, solidaires !

C'est tous ensemble qu'il faut refuser la flexibilisation de notre métier !

